

16 nov 2017 -16:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 novembre 2017

## Règlement des litiges dans les secteurs des postes et des télécommunications

Le Conseil des ministres marque son accord sur un projet d'arrêté royal qui fixe dans la pratique la procédure de règlement des litiges dans les secteurs des postes et des télécommunications. Le ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécoms et de la Poste, Alexander De Croo, a présenté le projet.

Le projet élabore la procédure de règlement des litiges suivie par l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT). Il s'agit d'une nouvelle procédure étant donné que la compétence a été transférée depuis l'Autorité belge de concurrence vers l'IBPT.

Le projet décrit la façon dont les parties peuvent introduire une requête et le déroulement de la procédure.

*projet d'arrêté royal fixant la procédure de règlement de litiges mentionnée à l'article 4 de la loi du 17 janvier 2003 concernant les recours et le traitement des litiges à l'occasion de la loi relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.decroo.belgium.be>